



MÉMOIRE

faisant suite à la réunion
tenue le 9 mars 2023 par le

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes
dans le cadre de son étude sur la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes dans le monde

Chaque fois qu'une femme se voit refuser la possibilité de décider par elle-même si elle veut tomber enceinte, à quel moment et combien de fois, il s'agit d'une violation de ses droits de la personne reconnus à l'échelle internationale. Ce point de vue n'appartient pas qu'au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'agence des Nations Unies pour la santé sexuelle et reproductive. Il est partagé par les 179 gouvernements qui ont adopté le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, qui reconnaît le droit de tous de décider librement du nombre de leurs enfants ainsi que le moment et l'espacement de leur naissance et leur droit de prendre des décisions sans être en butte à la discrimination, à la coercition ou à la violence. Le FNUAP utilise toutes les occasions de défendre ces droits et de préconiser le respect des principes de la CIPD. Il continue d'encourager tous les États membres à respecter les droits en matière de procréation des femmes et des jeunes. Il prône un accès universel à la santé et aux droits sexuels et génésiques dans le cadre de ses programmes et de ses activités normatives sur le terrain dans plus de 150 pays.

Avec l'approbation de son Conseil d'administration, le FNUAP a constamment travaillé en Chine (et dans tous les pays d'ailleurs) pour préconiser des programmes et des politiques en santé génésique harmonisés avec la CIPD, qui promeut uniquement le bénévolat et les droits de la personne. Le FNUAP a toujours déclaré son opposition aux politiques de limitation des naissances, notamment l'ancienne politique de l'enfant unique de la Chine qui empêche une personne ou un couple de prendre ses propres décisions en matière de procréation. En fait, les États membres des Nations Unies qualifient depuis longtemps les efforts du FNUAP en Chine de force au service du bien.

Le FNUAP a toujours défendu le respect du droit fondamental de toutes les personnes et de tous les couples en Chine et ailleurs dans le monde de décider librement et de manière responsable du nombre de leurs enfants ainsi que le moment et l'espacement de leur naissance. Il a aussi toujours préconisé le droit de jouir du meilleur état de santé sexuelle et génésique possible et promu l'accès à des renseignements et à des services en matière de santé sexuelle et génésique, notamment sur la planification familiale volontaire et fondée sur les droits en Chine et à l'échelle mondiale. Le FNUAP ne soutient ni n'encourage l'avortement comme méthode de planification familiale en Chine ou ailleurs, conformément au point 8.25 du Programme d'action de la CIPD. Il donne la priorité à la planification familiale volontaire pour empêcher les grossesses non désirées afin d'éliminer le recours à l'avortement. Il s'oppose à toute forme de politique ou de programme coercitif en matière de santé sexuelle et génésique, notamment l'avortement et la stérilisation forcés, conformément au Programme d'action de la CIPD.

En Chine, le rôle du FNUAP consiste surtout à conseiller le gouvernement. Pour ce faire, il utilise la sensibilisation, le dialogue stratégique, l'assistance technique et des recherches et démontre ce qui fonctionne, en particulier relativement aux stratégies adaptées aux sexes et fondées sur les droits, afin que le pays se conforme au Programme d'action de la CIPD.

En outre, par la révision des lois, des politiques et des stratégies et leur mise en œuvre, le FNUAP cherche aussi à renforcer les moyens du gouvernement, de la société civile et du secteur privé afin d'accroître le respect des

engagements mondiaux relatifs à la santé et aux droits sexuels et génésiques, entre autres la CIPD et le programme 2030. Le FNUAP ne finance la prestation d'aucun service en Chine.

Lorsque la Chine a annoncé, en 2015, qu'elle mettait fin à sa politique de l'enfant unique et limitait désormais les naissances à deux enfants, le FNUAP s'est montré catégorique dans l'insistance qu'il met à ce que tous les pays se conforment à la CIPD et à ce que la Chine respecte le droit fondamental de tous les couples et de toutes les personnes de décider librement du nombre de leurs enfants ainsi que le moment et l'espacement de leur naissance.

Le FNUAP condamne fermement toute violation de la santé et des droits sexuels et génésiques des femmes partout dans le monde. Il défend un programme en faveur des droits de la personne et s'oppose à toute forme de coercition. Il profite de toutes les occasions qui se présentent pour parler du respect des principes de la CIPD et continue également d'encourager vivement le respect des droits génésiques des femmes et des jeunes.

Les droits des femmes et des filles sont au cœur des travaux du FNUAP et l'égalité de ces droits constitue le fondement de nombreux dossiers auxquels il travaille (des soins de santé à l'abandon des pratiques néfastes et de l'avortement en fonction du sexe, en passant par la lutte contre le trafic de personnes). Les droits des femmes et des filles et l'égalité des sexes sont des conditions préalables pour favoriser le développement et réduire la pauvreté.